

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 Octobre 2024

PRÉSENTS : Messieurs Lavail, Fidanza, Blakoe, Dubois, Woilrand, Lacoste.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Ferrandi donne pouvoir à M. Woilrand, Mme Fontebasso donne pouvoir à M. Dubois.

SECRETAIRE DE SÉANCE : André Fidanza

Début Conseil 20H05

1) Validation du compte rendu du Conseil Municipal du 05 Juillet 2024.

Compte rendu validé à l'unanimité.

2) Infos diverses :

Compteur Linky espace Campanère :

Le vendredi 26 Août à 19h, à la veille d'une location de l'espace Campanère, M. Le Maire a constaté que le compteur Linky alimentant la salle des fêtes avait brûlé. Le service dépannage d'ENEDIS fut prévenu et à 23h le compteur et le coffret en bordure de RD635 était remplacé et opérationnel pour la location du week-end. M. le Maire souligne l'efficacité du service dépannage d'ENEDIS.

Gouttière campanère :

Une réparation de la fuite au centre de la gouttière (face avant) de l'espace Campanère a été effectuée le 18 septembre par M. le Maire. Le remplacement de cette gouttière devra être envisager dans les années à venir.

Miroir impasse des acacias :

Le Miroir face à la sortie de l'impasse des acacias a été repositionner le 18 septembre par M. Le Maire. Il offre désormais une meilleure visibilité sur la RD13 qui descend de Marignac Laspeyres.

Branchement ENEDIS chemin du Riouet :

Le 12 septembre ENEDIS est venu connecter le nouveau transformateur de la rue du Riouet, il est à présent opérationnel et le trou dans la chaussée a été rebouché fin septembre également.

Peinture poteau incendie :

Les 13 et 14 septembre, M. le Maire a repeint le bleu le poteau incendie situé à proximité du château d'eau de la Commune. (Voir point n°3)

Construction hangar agricole :

Cet été le hangar agricole chemin du Sarraut est enfin sorti de terre. L'installation photovoltaïque prévue dessus a été connectée au réseau et devrait être fonctionnel d'ici peu. Le bardage reste encore à être placé autour. A l'issue des travaux de réfection de la chaussée pourront être envisagés avec la Com Com.

Entretien Poêle à pellet logement Communal :

M. Le Maire signale avoir signé le devis relatif à l'entretien du poêle à pellets du logement communal pour un montant de 200 € (entretien + ramonage du conduit). Il rappelle que cet entretien est à la charge de la Commune et fait partie des charges comprises dans le prix du loyer mensuel. L'intervention aura lieu courant octobre et sera effectuée par l'entreprise Galiana.

3) Arrêté incendie :

Mercredi 11 Septembre l'adjudant-Chef BAQUÉ du SDIS31 est venu contrôler notre équipement de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) à l'issue de cette visite, il a été demandé de repeindre en bleu le poteau incendie situé devant le château d'eau de la Commune. Ce poteau n'étant pas un poteau sous pression mais un poteau d'aspiration.

La loi impose qu'un arrêté de D.E.C.I soit pris par le Maire d'une Commune. Cet arrêté prévoit l'inventaire des P.E.I. (Point d'Eau Incendie) d'une Commune et intègre l'inventaire des risques de la Commune. Une mise à jour de cet arrêté doit se faire tous les quatre ans.

Le 26 Septembre M. le Maire et l'adjudant-Chef BAQUÉ ont fait le point sur la couverture de la protection incendie de la Commune et établi la cartographie des risques sur la Commune.

L'arrêté de D.E.C.I sera pris d'ici la fin du mois d'octobre dès la validation des diverses annexes par les services du SDIS.

4) Délibération ONF :

Délibération :

Le 3 septembre, nous avons reçu à la mairie la proposition d'assiette des coupes de bois des parcelles communales pour l'exercice 2025. Comme prévue l'an passé le regroupement de deux parcelles concerne cette proposition. Les parcelles 5a et 2a pour un total 273,73 m³.

Après exposé par M. le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser l'ONF à la vente du bois de ces deux parcelles.

Arrêté :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il prendra également d'ici la fin du mois un arrêté autorisant l'ONF à procéder à des travaux de création de parcellaire sur la parcelle 1a pour un montant de 597,75 € HT.

Ces travaux ayant pour but de délimiter les parcelles forestières communales.

5) Délibération CLECT :

Suite à la prise de compétence par la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat "construction, réhabilitation, gestion de la fourrière/refuge animal de Saint Gaudens", il est demandé à la Commune de Le Fréchet de prendre une délibération validant ce transfert de compétence et validant le transfert de charge, soit pour la Commune de Le Fréchet :

- 100 € (Communes de moins de 200 habitants).

Après exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la prise de compétence par la Communauté des Communes Cagire Garonne Salat "construction, réhabilitation, gestion de la fourrière/refuge animal de Saint Gaudens" et le transfert de charge.

6) Délibération rapport artificialisation des sols :

Suite à la loi 'climat et résilience' du 22 août 2021 et le sujet 'zéro artificialisation nette d'ici 2050', il est demandé à chaque Commune de prendre une délibération attestant avoir évoqué ce sujet en Conseil Municipal et présentant le rapport d'artificialisation faisant le point sur les 'grignotages' de terrains agricole au bénéfice de terrains constructibles.

Ce sujet n'étant pas très clair, cette délibération est repoussée au prochain Conseil Municipal le temps que M. Le Maire prenne de plus amples informations.

7) Travaux RD635

Suite à la réception de la DETR 2024, les travaux sécurisation routière ont été reporté au printemps 2025. Aussi le 8 juillet 2024, un nouvel appel d'offre pour un marché public a été effectué, pour cause de dates différées. Nous espérons recevoir des offres plus basses que lors du premier appel d'offre, hélas lors de l'ouverture des enveloppes le Jeudi 19 septembre, en présence de M. Blakoe, de M. Le Maire et de Mme Descens du cabinet Commingeo, toutes les offres affichaient le même montant. Soit des propositions d'un montant HT toutes supérieures de 20 000 à 25 000 € au-dessus du montant prévisionnel.

Un appel téléphonique de la préfecture début septembre, nous a signalé une deuxième commission DETR pour le 4 octobre. Autrement dit, nous saurons d'ici quelques jours si notre projet a été retenu. Mme Zaoui de la sous-préfecture de Saint Gaudens a averti M. le Maire qu'il ne fallait pas s'attendre à avoir la totalité de la subvention demandée (36 703 € HT), mais plutôt autour de 26 000 €.

M. le Maire a écrit un courrier au Sous-Préfet afin d'attirer son attention sur l'importance de ce projet et terme de sécurité routière...

Évidemment d'autres pistes de financement seront à explorer. Cette année encore un dossier 'Amende de police' sera constitué, et un appel aux fonds de concours de la Com Com sera fait début 2025...

A ce jour seul le **Conseil Départemental** a voté une subvention de 23 263 € HT.

8) Cérémonie du 11 novembre

Traditionnellement la fête du village fin septembre est l'occasion de déposer une gerbe de fleurs au monument aux morts de la Commune. Cette année l'absence de Comité de Fêtes et la non organisation de la fête du village nous empêche d'honorer les enfants du village tombés pour la France. Après discussion avec M. Dubois début septembre, M. Le Maire propose à l'occasion du 11 Novembre de déposer une gerbe au monument aux morts et à l'issue de convier les administrés à un apéritif offert par la Mairie.

Fin conseil : 21H45

Prochain conseil : Vendredi 15 novembre 2024